

Privilège—M. Nielsen

ministre sur parole et que cela devrait mettre un terme à cette histoire.

L'opposition devrait avoir honte de faire perdre le temps de la Chambre en revenant sans cesse sur une question qui a déjà été tirée au clair, alors qu'il n'y avait aucun élément anormal dans tout le dossier. Il s'agissait simplement de deux personnes qui ont accompli leur travail au grand jour, et qui l'ont fait bien, et tout cela concerne seulement des faits publics, des documents publics, des commissions publiques et une société publique.

M. le Président: La parole est au député d'Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai écouté . . .

M. le Président: A l'ordre. La présidence tient à attirer l'attention des députés sur l'ordre de la Chambre en vertu duquel nous aborderons à 16 heures les questions budgétaires.

M. Nielsen: Sur ce rappel au Règlement, monsieur le Président . . .

M. le Président: La présidence a donné la parole au député d'Hamilton Mountain qui désire invoquer le Règlement.

● (1550)

M. Nielsen: C'est sur une observation de la présidence, monsieur le Président. Très brièvement.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) accepte l'ordre de la Chambre de 16 heures.

M. Nielsen: En effet, mais je me demande s'il s'agit bien d'un ordre de la Chambre. Nous n'avons pas du tout l'intention de poursuivre ce débat au-delà de 16 heures, car nous voulons entendre l'exposé budgétaire. Mais l'affaire est beaucoup trop importante pour ne pas la reprendre demain à 15 heures.

M. le Président: La présidence n'entend pas le moins priver les députés de leur droit de parole. Les précédents ne manquent pas, le dernier en date étant celui du député de Peace River (M. Cooper).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos qui ont été échangés au cours de la période des questions, de même que l'intervention du leader parlementaire de l'opposition et la réponse du président du Conseil privé (M. Pinard). J'ai lu le journal, moi aussi, ce matin et j'ai relu l'article en question à plusieurs reprises. Malheureusement, il soulève beaucoup plus de questions qu'il n'en règle. Vous avez sans doute remarqué que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a posé certaines questions auxquelles l'article n'apporte pas de réponse. J'ai prêté une oreille attentive au discours du leader parlementaire de l'opposition et j'avoue bien franchement qu'il a parlé longtemps et que ses propos étaient parfois décousus. Ce discours enflammé a soulevé un certain nombre de questions qui se rattachaient sans doute à la question de privilège que le député avait évoquée, mais il y a lieu de préciser qu'elles ont déjà été débattues depuis deux ou trois semaines.

Ainsi en est-il, monsieur le Président, de la lettre à laquelle le ministre des Finances (M. Lalonde) a fait allusion et qui n'existe pas, comme nous l'avons finalement appris. Nous avons appuyé l'opposition officielle qui demandait le dépôt de

cette lettre pour enfin apprendre, à notre stupéfaction, qu'il n'y avait pas de lettre et que les observations du ministre sur les propos que le chef de l'opposition (M. Mulroney) était censé avoir écrits n'étaient pas fondées.

Le leader parlementaire de l'opposition officielle a soulevé une autre question très préoccupante. Il a dit que certains députés avaient été menacés à cause de déclarations qu'ils auraient pu faire sur des questions qui inquiètent manifestement le public. On les a menacés de divulguer des informations les concernant pour les intimider et mettre un terme à leurs critiques publiques légitimes. Je voudrais revenir plus longuement sur cette question plus tard. Il a ensuite parlé du fonds spécial de relance, dont il a été beaucoup question à la Chambre ces derniers jours, et de toute la question de l'utilisation de fonds publics par le gouvernement libéral à des fins partisans, du moins en apparence.

Bien que ces questions revêtent un intérêt certain et qu'elles tendent à discréditer le gouvernement, à juste titre, je ne suis pas sûr qu'elles se rattachent à la question à l'étude. Il s'agit de deux questions connexes, mais distinctes. Le gouvernement a-t-il utilisé des fonds publics pour recueillir et obtenir des informations de nature privée sur des députés? Il faut bien fouiller cette question afin d'établir les faits. Le gouvernement a-t-il utilisé les fonds qui lui sont consentis pour l'exercice de ses responsabilités, afin d'obtenir des renseignements personnels ou du domaine public qui pourraient être utilisés pour ternir la réputation d'un député ou saper son efficacité ou celle de divers députés, comme l'a signalé mon chef. A mon avis, il s'agit d'une question distincte et je l'aborderai dans un instant.

Voici la deuxième question si on a utilisé ces deniers publics pour obtenir ces renseignements, devaient-ils servir à intimider un député? Sauf erreur, ce sont les termes que le leader parlementaire de l'opposition a employés. En outre, devaient-ils être utilisés pour tenter de priver un député de sa liberté de parole.

Il n'est guère facile de répondre à ces questions, monsieur le Président. L'article paru dans le journal aujourd'hui, bien qu'il fourmille d'insinuations, présente peu de preuves. Toutefois, cela dit, il n'est pas déraisonnable de conclure qu'il aurait pu en être ainsi. Il aurait été plus facile d'en arriver à une conclusion si le leader parlementaire de l'opposition officielle avait expressément traité de cette affaire plutôt que d'autres.

A mon avis, monsieur le Président, la question que vous avez à résoudre est double. Il faut d'abord se demander, comme je l'ai dit, si le gouvernement peut, en exerçant tous les pouvoirs du Trésor . . .

M. Nielsen: De l'État.

M. Deans: En exerçant tous les pouvoirs de l'État précise mon collègue, tous les pouvoirs financiers du Trésor, le gouvernement peut-il se permettre de faire des enquêtes, à n'importe quel prix et avec n'importe quel moyen, sur les affaires privées des parlementaires, qu'il s'agisse d'activités commerciales ou autres? Est-ce là une violation de nos privilèges? Il est évident à première vue que le cabinet du premier ministre (M. Trudeau) a cherché à se renseigner. Vous devez cependant décider s'il s'agissait d'une simple activité de recherche ou si l'objectif était d'intimider le chef de l'opposition officielle et de lui nuire dans l'exercice de ses responsabilités.